



Municipalité de **Ferme-Neuve**

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 194

Avis public est présentement donné par Madame Bernadette Ouellette, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Ferme-Neuve, que le 16 décembre 2023, le Sous-ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Monsieur Nicolas Paradis, a approuvé le règlement numéro 194 de la Municipalité de Ferme-Neuve, règlement qui autorise l'imposition d'une taxe pour le financement des centres d'urgence 9-1-1.

Donné à Ferme-Neuve, ce 18 décembre 2023.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, **Bernadette Ouellette**, directrice générale et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint conformément à la Loi, le 18^e jour du mois de décembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat à Ferme-Neuve, ce 18^e jour du mois de décembre 2023.

Bernadette Ouellette,
Directrice générale et
greffière-trésorière